

Convention d'engagement réciproque entre l'association et un bénévole

Représentée par sa Présidente, ou par délégation, par Julia Téchené

Cette convention individuelle s'inscrit dans la Charte du bénévolat affichée par notre association.

L'Association Esmavuda s'engage à l'égard de

- à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes (cocher la/les mentions souhaitées) :

Relais famille d'accueil

Projet, aménagement et vie au (futur) refuge

Recherche de partenariat et de dons

Organisation et participation à des événements : collectes de dons et de denrées, portes ouvertes, promenades collectives, actions pour les personnes démunies qui ont un animal (marauder, nourrir, écouter, aider dans la prise en charge de l'animal)

Aide à la vie administrative de l'association

Communication

Autres fonctions bénévoles pour la prévention et la protection animales

- à écouter ses suggestions,
- à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation,
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,
- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association,
- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subits dans le cadre de ses activités,
- si souhaité, à l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre des procédures de VAE.



esmavuda

L'Association Esmavuda pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

..... s'engage à l'égard de l'Association Esmavuda

- à coopérer avec les différents partenaires de l'Association: bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles,
- à respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées,
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

..... pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

A..... le

A..... le

Association Esmavuda représentée par :

Le bénévole :